

## **1500 logements au PAV : lauréat de l'appel d'offres investisseurs pour le site de la Caserne des Vernets**

25 juin 2015, 15h15  
Secrétariat général du DALE (salle de conférence 2)  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 – 1204 Genève

### **PROGRAMME**

- 15h15      Allocutions de:  
*Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département  
de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE);*
- Monsieur Jean-Baptiste Zufferey, président de la Commission d'évaluation des  
dossiers de candidature ;*
- Monsieur Stéphane Thiébaud, directeur du projet Praille Acacias Vernets;*
- Des représentants du groupe « Ensemble », lauréat de l'appel d'offres  
investisseurs.*
- 15h45      Questions-réponses

### **CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE**

- Communiqué de presse ;
- Présentation Power point.



Genève, le 25 juin 2015

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du Département de l'aménagement,  
du logement et de l'énergie (DALE)**

**PAV : Le lauréat de l'appel d'offres investisseurs pour le site  
de la caserne des Vernets est connu**

**Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, a dévoilé ce jour le lauréat de l'appel d'offres investisseurs pour le site de la caserne des Vernets du grand projet Praille Acacias Vernets, sur proposition de la Commission d'évaluation des dossiers de candidature. Le choix du groupe d'investisseurs retenu a été validé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 24 juin 2015. Le lauréat est le groupe d'investisseurs « Ensemble ». Le démarrage du chantier est prévu dès l'horizon 2020 de manière coordonnée avec la délocalisation de l'armée du site de la caserne des Vernets.**

*Le groupe « Ensemble » se compose de :*

Swiss Life AG

Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social (FVGLS)

Coopérative de l'habitat associatif (CODHA)

Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG)

Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)

Mobilière Suisse Société d'assurances SA

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)

Coopérative de logement pour personnes en formation (CIGUE)

*Pilotage : Pilet SA et Losinger Marazzi SA*

La décision du Conseil d'Etat est une étape décisive d'un processus novateur pour Genève. C'est en effet la première fois que le canton de Genève a utilisé une procédure de concours investisseurs-architectes. Elle vise à offrir les meilleures garanties de qualité et de durabilité des logements, ainsi que des pratiques d'investissement conformes aux exigences éthiques de l'Etat de Genève (voir [dossier de presse du 2 mai 2013](http://www.ge.ch/du/presse/2013-05-02_conf_communiquee.pdf)[http://www.ge.ch/du/presse/2013-05-02\\_conf\\_communiquee.pdf](http://www.ge.ch/du/presse/2013-05-02_conf_communiquee.pdf)).

L'opération immobilière des Vernets, sur une parcelle de 48'000 m<sup>2</sup>, permettra la mise à disposition de 1500 nouveaux logements (comprenant 300 logements pour étudiants) dont 66 % de LUP et 34% de logements libres contrôlés en location, 24'000 m<sup>2</sup> d'activités et 8'000 m<sup>2</sup> d'équipements et services.

**POINTS FORTS DU GROUPE INVESTISSEURS CHOISI**

La Commission d'évaluation de l'appel d'offre investisseurs, présidée par le Professeur Jean-Baptiste Zufferey, titulaire de la chaire de droit administratif à l'Université de Fribourg, a porté son choix de manière unanime sur le groupe « Ensemble ». Ce dernier présente en effet la meilleure offre justifiant ainsi sa position de lauréat. Elle répond de manière la plus satisfaisante aux exigences des cahiers des charges ainsi qu'aux critères principaux : qualité

du projet, respect des exigences éthiques, solidité du régime contractuel et niveau atteint par l'offre financière globale.

Le groupe investisseurs s'acquittera d'un montant de CHF 22 millions pour contribuer à la libération du site. Le projet retenu respecte par ailleurs le cadre des plans financiers de l'Office du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Le montant de l'investissement est estimé CHF 650 millions. La suite de la démarche prévoit que le groupe d'investisseurs lauréat bénéficiera d'une promesse de droit de superficie dans un délai de 12 mois puis d'un contrat de droit de superficie.

#### **PROCHAINES ETAPES POUR LE PROJET DES VERNETS**

Le développement du projet des Vernets est planifié, en collaboration entre le groupe d'investisseurs retenu et l'équipe composée des bureaux Fruehauf, Henry & Viladoms Sàrl à Lausanne et Atelier Descombes Rampini SA à Genève, lauréats du concours international d'architecture avec le projet « VO » dévoilé en avril 2014 (voir [dossier de presse](#)).

La démarche prévoit en particulier qu'une partie du projet correspondant au moins à 25% du programme soit réalisée par les lauréats du concours d'architecture.

Sur la base du projet et des conditions opérationnelles, le plan localisé de quartier PLQ PAV Les Vernets sera élaboré, en vue de la procédure d'adoption prévue en 2017.

Une organisation de projet comprenant principalement un comité de pilotage et un groupe d'expert est prévue de manière à accompagner la réalisation de l'opération.

#### **PROCHAINES ETAPES POUR LE PROJET PRAILLE ACACIAS VERNETS**

La mise en œuvre du projet PAV se poursuit, en particulier par le projet de modification de la loi 10788 visant à revoir l'équilibre programmatique entre logements et emplois et les catégories de logements, ainsi que par le projet de création d'une fondation PAV visant à améliorer les mécanismes opérationnels du projet.

Hormis sur le site des Vernets, les études de projet se poursuivent notamment sur les secteurs de l'Etoile, Acacias et Praille Ouest.

Rappelons parmi les récentes étapes franchies par le PAV, que le [plan directeur de quartier \(PDQ\) PAV a été approuvé par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> avril 2015](#). Celui-ci traite notamment les aspects relatifs au programme de logements, d'activités et d'équipements publics, aux espaces publics, à la mobilité et à l'environnement. De même, [une convention cadre de collaboration entre le canton et les trois Villes de Genève, Carouge et Lancy](#) a été signée en décembre 2014, celle-ci traite les modalités d'élaboration, de réalisation, de financement et d'entretien des espaces, infrastructures et équipements publics.

**Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: [http://www.ge.ch/dale/presse\\_conferences.asp](http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp)**

*Pour toute information complémentaire : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en contactant M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint responsable de la communication, tél. 022 327 94 18 ou 076 341 59 51.*